



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R32-2025-283

PUBLIÉ LE 23 JUIN 2025

Sommaire

Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France /

R32-2025-06-17-00001 - DS AV DELOFFRE (1 page) Page 3

R32-2025-06-19-00006 - Mandat de représentation SAGEB AG 27 06 2025
(1 page) Page 4



DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment son article 2.2.8,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 27 juin 2024 portant sur la délégation de compétences au Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France n°2025-18 en date du 27 mars 2025 approuvant la reprise du droit au bail portant sur le local sis 3 rue de la Clé à Lille,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Madame Aurélie VERMESSE**, Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie locale Grand Lille, à l'effet de signer l'acte notarié relatif à la reprise du droit au bail commercial détenu par Monsieur Arnould DELOFFRE au titre de l'occupation du local sis 3 rue de la Clé à Lille, pour un montant de soixante-quinze mille euros hors taxes et hors droits (75 000 € HT/HD).

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 17 juin 2025,



Philippe HOURDAIN
Président

MANDAT DE REPRÉSENTATION

DELEGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, **Philippe HOURDAIN**, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur et notamment ses articles 1.4.3. et 2.2.8,
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la qualité d'actionnaire de la Société Aéroportuaire de Gestion et d'Exploitation de Beauvais (SAGEB) de la CCI de région Hauts de France, à hauteur de 51%.

Décide :

- De donner mandat de représentation à **Monsieur Erick MAILLET** pour me représenter en qualité de représentant de l'actionnaire CCI de région Hauts-de-France, dans le respect du règlement intérieur de la CCI, et notamment siéger à l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes annuels 2024 qui se tiendra le vendredi 27 juin 2025.
- Le présent mandat est assorti de la délégation de ma signature à **Monsieur Erick MAILLET**, aux fins de signer tous documents et actes attachés au mandat de représentation ci-dessus consenti, et après validation de la Direction Juridique.

Le mandataire rend compte de l'exécution de son mandat, et le cas échéant, à la demande du Président, devant l'Assemblée de la CCI de région Hauts de France.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Le mandat de représentation et la délégation de signature sont révocables à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 19 juin 2025

Philippe HOURDAIN

